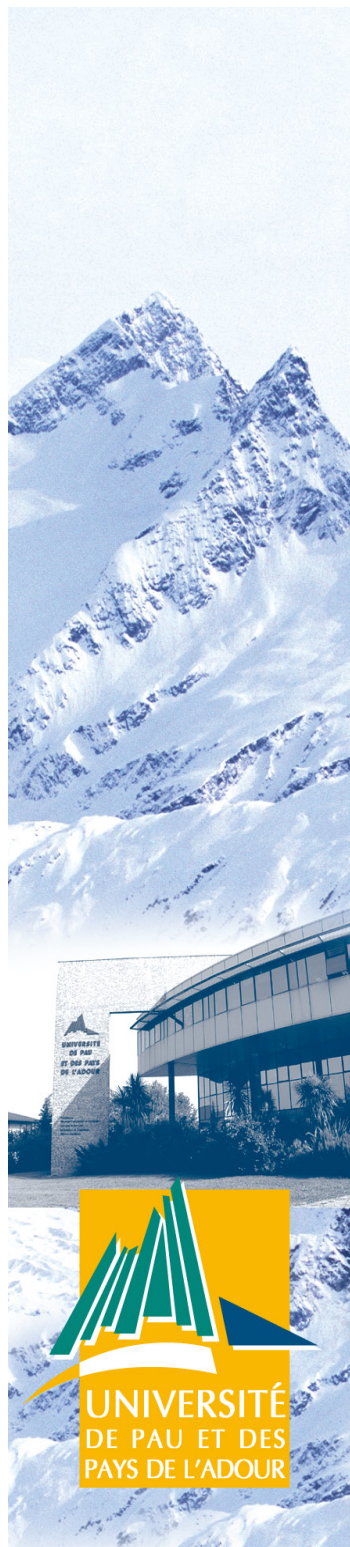
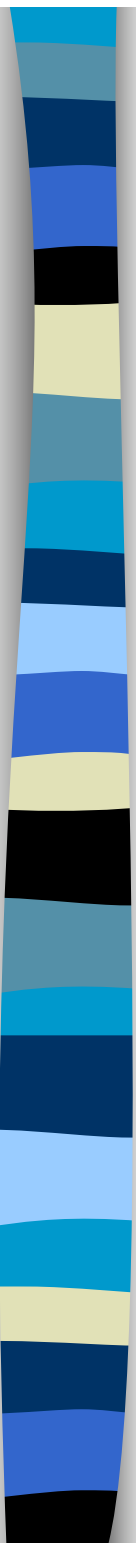


Enjeux et conditions d'application des responsabilités élargies en regard de la certification des comptes



David Carassus
2 juillet 2008

- 
- **Contexte** : instauration par la loi LRU du 10 août 2007 de l'obligation de certification des comptes des universités (art. L712-9)

 - **Problématique** :
 - enjeux à la certification des comptes des universités : *nouveau contrôle externe ? originalités ?*
 - pré-requis à une certification des comptes des universités : *bonnes pratiques à privilégier pour la certification ?*



Sommaire

- **Partie I) Les enjeux à la certification des comptes des universités**
- **Partie II) Les conditions d'une certification des comptes sans réserves**



Sommaire

- **Partie I) Les enjeux à la certification des comptes des universités**
 - 1.1) Un rôle général sociétal
 - 1.2) Un premier enjeu politique
 - 1.3) Un second enjeu managérial

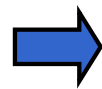


1.1) Un rôle général sociétal

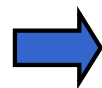
- SCOTT (1984) : un mécanisme social améliorant le processus d'engagement contractuel
- FLINT (1988) : « *un moyen de contrôle social lié à la supervision et à la sécurisation de l'obligation de reddition des comptes* »
- GAA (1992) : une forme de contrat social structurant les relations entre les parties prenantes à l'audit
- ROBERTSON (1993) : un rôle sociétal d'attestation de l'information financière que les utilisateurs n'ont ni les compétences, ni les ressources, ni le temps pour s'assurer par eux-mêmes de leur véracité

1.2) Un premier enjeu politique

- L'audit, en tant que tierce partie, comme complément nécessaire à la reddition des comptes vis à vis des parties prenantes (STEWART, 1984; GLYNN, 1993; PATRY, 1994...)



Un acteur indépendant



Un acteur compétent

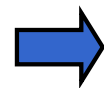
Sous conditions ...

- Un enjeu actuel vis-à-vis de l'**Etat** (enjeu institutionnel de mise en cohérence, enjeu relationnel dans le cadre contractuel)
- Un enjeu à venir vis-à-vis d'**autres financeurs** (collectivités locales, Europe, fondations, banques, PPP, autres...)

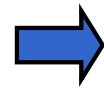


1.3) Un second enjeu managérial

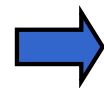
- L'audit comme un dispositif d'assistance au pilotage (JORAS, 1997). Celui-ci constitue alors un « *moyen de régulation de l'organisation en proposant des améliorations et corrections au système existant* »



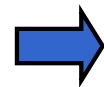
Une analyse des risques



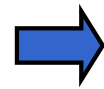
Une appréciation de la qualité des contrôles internes



Une mission permanente



Une nécessaire analyse de la continuité d'exploitation



Une assurance / faits délictueux



1.3) Un second enjeu managérial

- Un enjeu actuel vis-à-vis de l'**équipe dirigeante** (l'audit comme mode d'assistance au pilotage)
- Un enjeu à venir vis-à-vis de l'**Etat** (influence dans le nouveau mécanisme d'allocation des moyens)



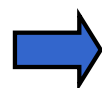
Sommaire

- **Partie I) Les enjeux à la certification des comptes des universités**
- **Partie II) Les conditions d'une certification des comptes sans réserves**

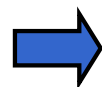
- **Partie II) Les conditions d'une certification des comptes sans réserves**
 - 2.1) Un contrôle interne comptable de qualité
 - 2.2) Des comptes de qualité

2.1) Un contrôle interne comptable de qualité

- Le CIC lié à l'environnement comptable (les procédures liés à l'établissement des comptes)



/ **ordonnateur** : engagement, liquidation, mandatement des dépenses et des recettes, établissement du budget, établissement du compte administratif, réalisation des DB



/ **comptable** : paiement des dépenses et encaissement des recettes, établissement du compte de gestion

2.1) Un contrôle interne comptable de qualité

■ Le CIC lié aux comptes eux-mêmes

➔ / **bilan** : gestion des immobilisations et des stocks, recouvrement des créances, suivi de la trésorerie, paiement des fournisseurs, suivi des subventions, etc.

➔ / **résultat** : contrats et conventions de recherche, suivi des rémunérations, gestion des droits d'inscription, gestion des achats, missions, etc.

➔ / **engagements hors bilan** : accords et conventions avec les tiers, associations, etc.

2.1) Un contrôle interne comptable de qualité

■ Les outils à mettre en oeuvre

- ➔ organigrammes fonctionnels, plan de contrôle interne (processus clés) et des risques associés
- ➔ logigrammes
- ➔ fiches de procédures rédigées et synthétiques
- ➔ documents clés associés

2.1) Un contrôle interne comptable de qualité

■ Les moyens à mobiliser

- ➔ création d'un service audit et contrôle interne
- ➔ mobilisation de l'ensemble du personnel (information, formation)
- ➔ mise en œuvre d'un calendrier et hiérarchisation des actions à engager
- ➔ création de groupes de travail par processus clé
- ➔ acquisition d'un outil de formalisation des procédures pour l'établissement



2.2) Des comptes de qualité

Un **contexte général** en mutation

- Un passage d'une comptabilité orientée *cash basis* à une comptabilité orientée *accrual basis* (IPSASB - IFAC)
- Des comptes publics avec une qualité actuelle « modérée »
 - Cas des immobilisations
 - Cas des provisions
 - Cas de la séparation des exercices



2.2) Des comptes de qualité

■ Le cas des immobilisations

- Nécessité de conduire un inventaire physique en raison d'incertitudes sur la réalité et l'exhaustivité des actifs immobilisés
- Nécessité de meilleur suivi : absence de comptabilisation des sorties d'immobilisations, erreur dans les dates de mises en service, distinction charges/immobilisations...
- Nécessité de mettre en oeuvre les règles comptables applicables : / amortissement, / activation, / suivi des composants (instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006)
- Nécessité de mise en relation avec les subventions d'investissement : comptabilisation en droits constatés, reprise des amortissements, etc.



2.2) Des comptes de qualité

■ Le cas des **provisions**

- S'assurer des principes suivis (règlement CRC 2000-06, instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006) et de l'existence de règles homogènes au sein de l'Université et vérifier :
 - La réalité de provision et sa correcte estimation au regard des règles applicables, et notamment de la notion d'obligation,
 - L'absence de risques non provisionnés, et notamment identifier les litiges inconnus des services comptables.
- Maîtriser et lister les engagements à la clôture de l'exercice : litiges, contentieux, partenariats et groupements, engagements hors bilan...



2.2) Des comptes de qualité

■ Le cas de la **séparation des exercices** (achats/ventes)

- Nécessité d'une correction comptabilisation des produits perçus (subventions, fonds européens, droits d'inscription...)
- Nécessité d'une correction comptabilisation des charges à payer et constatées d'avance, produits à recevoir et constatés d'avance, factures à émettre, factures non parvenues
- Nécessité d'un meilleur suivi des comptes de tiers en terme d'analyse de leur antériorité pour s'assurer, en particulier, de la recouvrabilité des comptes d'actif



Conclusion

- La nomination d'un commissaire aux comptes est une source de **valeur ajoutée** (politique et managériale)...
- ... à condition, dans le cadre d'une démarche projet, de :
 - **Mettre à profit la période préparatoire avant la nomination du CAC pour identifier :**
 - les risques liés à la certification, avec l'appui du résultat des audits de l'Inspection générale,
 - les dysfonctionnements éventuels du contrôle interne,
 - les ajustements majeurs à apporter aux comptes,
 - **Réaliser les travaux nécessaires à :**
 - la détermination et au calcul des ajustements et retraitements résiduels,
 - la résolution des insuffisances de la qualité comptable.
 - **Partager les bonnes pratiques**



Merci de votre attention

